TOPO
Journal syndical

Vol. 19 | N° 04 | Le mercredi 3 octobre 2018

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | NOUS Y SOMMES !

L'assemblée générale du SEPÎ a approuvé unanimement le cahier de demandes dans le cadre de la négociation en vue de renouveler l'Entente locale avec la CSPÎ suite à la recommandation du conseil des personnes déléguées (CPD).

Au moment où vous recevrez le TOPO, nous serons assis à la table de négociation avec la CSPÎ pour notre première rencontre.

C'est avec confiance que nous abordons cette première négociation depuis 2009. Confiance envers notre équipe de négociation et surtout, confiance en votre appui qui, nous n'en doutons pas, se fera sentir massivement au moment opportun.

C'est avec une grande fierté que nous porterons vos demandes afin que les conditions de travail et le quotidien des enseignantes et des enseignants du SEPÎ s'améliorent et, par le fait même, nous permettent de nous consacrer à ce qui est la raison pour laquelle nous avons embrassé cette profession, soit la réussite éducative de nos élèves.

Pour une 9e année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la *Semaine pour l'école publique (SPEP)*, qui aura lieu du 4 octobre au 11 octobre 2018, avec comme slogan : « Notre école publique, on l'aime ! ». Pour une deuxième année, le porte-parole de l'événement sera Philippe Laprise. Il sera présent à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry dans la classe de Marc-André Roy, enseignant d'anglais, qui est l'un des gagnants du concours : « Philippe, viens nous visiter ». Il profitera de son passage pour encourager les élèves, les enseignantes et enseignants ainsi que tout le personnel de l'école à célébrer l'école publique.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Composition du comité de négociation locale :

Fabrizi, Serafino	président du SEPÎ
Faucher, Catherine	conseillère au SEPÎ
Hénault, Nancy	conseillère au SEPÎ
Dubois, Richard	Daniel-Johnson (FP)
Ferland, Danièle	Anjou (EDA)
Nadeau, Marie-Hélène	Des Roseraies (primaire)
Zielonka, Sylvie	Anjou (sec.)

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 4 octobre 2018 de 16 h 15 à 20 h 15 :** conseil des personnes déléguées (CPD) à la salle 108 du Centre communautaire Roussin

FORMATIONS

*** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ***

>> **Le mardi 16 octobre 2018 de 9 h à 15 h 30 :** formation Conseil d'établissement (CÉ)

>> **Le jeudi 18 octobre 2018 de 9 h à 15 h 30 :** formation Procédures d'instances de la FAE

>> **Le mardi 23 octobre 2018 de 16 h à 19 h :** formation pour les enseignant(e)s en début de carrière

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 22, 23 et 24 octobre 2018 :** Conseil fédératif (CF) de la FAE

>> **Les 29 et 30 octobre 2018 :** Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE

INFO | TÂCHE COMPLÉMENTAIRE

Activités professionnelles non prévues à l'horaire…
«As-tu deux minutes?»

Lors de la dernière négociation locale, le SEPÎ a convenu avec l'employeur, la CSPÎ, qu'il fallait absolument retrouver dans la tâche complémentaire un **espace temporel, sans activité prédéfinie**. L'objectif visé était de permettre aux enseignant(e)s de pouvoir répondre à une multitude de petits événements survenant quotidiennement, de façon imprévisible et qui, pris en compte individuellement, seraient difficilement quantifiables en minutes ou en heures dans la tâche. Cette notion sur laquelle nous nous sommes entendus a été établie à partir de la démonstration faite que plusieurs personnes interpellent quotidiennement un(e) enseignant(e) en lui demandant «As-tu deux minutes?». Ces deux minutes en prennent régulièrement cinq.

Ces périodes de temps, invariables, octroyées pour répondre aux impondérables sont pour une tâche à 100%: 45 minutes/semaine au préscolaire, au primaire et à la formation générale aux adultes, 90 minutes/cycle de 9 jours au secondaire et 30 heures/360 heures en formation professionnelle. Ces minutes sont déterminées au prorata, si votre tâche est inférieure à 100%.

En aucun temps une direction ne peut invoquer que vous fassiez tel ou tel élément prédéterminé de la tâche à l'intérieur de ces minutes. À titre d'exemple, on ne pourrait vous demander de tenir une rencontre avec un professionnel à l'intérieur de ce temps. Par contre, s'entendre avec ledit professionnel sur un moment à fixer à l'agenda pour une rencontre, un court retour de celui-ci, entre deux périodes de cours, vous avisant qu'il a rencontré l'élève concerné et quelques brèves infos sur la rencontre sont des éléments qui peuvent faire partie des «As-tu deux minutes?».

Pour toute question en lien avec la tâche, vous pouvez communiquer avec Nancy Hénault ou Valérie de Guise.

- Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca
- Valérie de Guise | valeriedeguise@sepi.qc.ca

INFO | FORMATION POUR LES ENSEIGNANT(E)S EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Un début de carrière en enseignement représente un défi de taille. Pour partir du bon pied dans la profession, nous considérons qu'il est important de bien connaître ses droits et son contrat de travail (convention collective). Nous invitons donc toutes les nouvelles enseignantes et tous les nouveaux enseignants ayant signé un **contrat depuis les deux dernières années** à se familiariser avec leurs droits et à mieux connaître leur organisation syndicale et leur convention collective, tant nationale que locale, lors d'une formation d'une durée de trois heures, soit de 16h00 à 19h00, **le mardi 23 octobre 2018** aux bureaux du SEPÎ.

Pour connaître le contenu exact de la formation ou pour procéder à votre inscription, nous vous invitons à consulter le site Web du SEPÎ au www.sepi.qc.ca, sous l'onglet *Agenda → Formations*, ou encore, à consulter l'affiche sur votre babillard syndical. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 514-645-4536 et il nous fera plaisir de vous aider!

- Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE?

Saviez-vous que si vous êtes un(e) enseignant(e) à temps plein (statut régulier), vous pourriez vous faire reconnaître des années d'expérience additionnelles? Deux situations peuvent se présenter :

1) Vous avez pris une année sans solde et vous avez travaillé dans une autre commission scolaire ou vous avez exercé un métier lors de ce congé, en rapport avec votre fonction d'enseignant(e).
2) Vous aviez de l'expérience avant d'être embauché à la CSPÎ et vous aviez oublié de soumettre les documents.

Alors, si vous pensez être dans l'une ou l'autre de ces situations, vous devez faire parvenir à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) **avant le 1er novembre** prochain tous les documents établissant que vous avez de l'expérience additionnelle.

Prenez note que le réajustement prendra effet rétroactivement au début de la présente année scolaire.

EHDAA | MYTHES ET LÉGENDES EHDAA

Afin de démystifier le vrai du faux, nous aimerions partager quelques-unes des questions qui nous sont le plus souvent posées.

1 POUR OBTENIR DES SERVICES AUX ÉLÈVES, FAUT-IL REMPLIR UNE DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE ? [1]

Oui, il le faut! Car, en remplissant les deux premières pages du formulaire, vous officialisez votre demande. Une trace restera dans le dossier de l'élève et un suivi sera ainsi assuré.

2 LA DIRECTION PEUT-ELLE ME DONNER UNE RÉPONSE VERBALE À LA SUITE DE MA DEMANDE DE SERVICE ?

Oui mais! Selon les dispositions nationales *(8-9.08)*, votre direction a l'obligation de **faire connaître sa décision par écrit**. La direction a aussi sa part de responsabilité dans le processus d'aide à l'élève. Hélas, depuis quelques années, l'imputabilité ne revient qu'aux enseignant(e)s. Il faut changer cette façon de faire !

3 UN PLAN D'ACTION EST-IL OBLIGATOIRE AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE DE PLAN D'INTERVENTION (PI) ? [2]

Absolument pas! Ceci est une invention pure et simple de certaines personnes qui veulent ralentir le processus déjà assez compliqué d'aide à l'élève. Nulle part il en est question, ni dans la LIP, ni dans le Régime pédagogique, ni dans notre convention collective. Il n'y a **aucune obligation** de remplir un long questionnaire (plan d'action) avant de faire une demande de service ou pire encore, avant de mettre sur pied un comité d'intervention. C'est déjà assez compliqué, demandant et prenant de faire une demande d'accès au service ou d'avoir un PI à compléter sans devoir dédoubler le travail.

QUI EN TIRERAIT PROFIT ? Les directions d'école ! Alors que vous vous affairez à compléter un document maison laborieux (plan d'action) les directions n'ont pas à donner de réponse à votre ou vos demandes d'accès au service. De plus, elles remettent à plus tard la rencontre du comité d'intervention [3] et par le fait même retardent les évaluations éventuelles nécessaires. C'est irresponsable !

4 TOUTE DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE MÈNE-T-ELLE À UN PLAN D'INTERVENTION (PI) ?

Non! Une demande d'accès au service est un outil vous permettant, à vous et à votre direction, d'établir ensemble les services d'appui pour un élève qui y a droit.

Il faut se rappeler que ce formulaire a été conçu conjointement en comité paritaire EHDAA et n'est surtout pas un outil **contre** la direction, mais plutôt **pour** l'élève.

Il se pourrait que, à la suite des différentes démarches, on en vienne à la conclusion que le comité d'intervention doit se former afin que cet élève ait un meilleur suivi à l'aide d'un PI.

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca
- Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

Références :
1. *EN 8-9.07*
2. *EN 8-9.02 H*
3. *EN 8-9.09*

invitation au social de la rentrée !

Jeudi 11 octobre
Dès 16 h
2 consommations gratuites par personne!

La rentrée est à peine passée, mais avec tout le stress qu'elle comporte, une pause bien méritée vous fera le plus grand bien ? Venez célébrer la *Journée mondiale des enseignant(e)s* ainsi que la *Semaine pour l'école publique (SPEP)* avec nous !

C'est un rendez-vous le jeudi 11 octobre, dès 16 h, au Boston Pizza d'Anjou (7300, boul. des Roseraies).

Semaine pour L'ÉCOLE PUBLIQUE

&

5 oct. Journée mondiale des enseignants

INFO | ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Suite à certaines questions reçues, nous tenons à vous rappeler qu'il est important de garder en tête que dans ses règles, le comité local de perfectionnement **ne doit pas**, entre autres, défrayer les coûts reliés à l'implantation des nouveaux programmes. Ces sommes doivent être défrayées par la CSPÎ.

Selon nos sources, les premières journées de formations offertes débuteraient le ou vers le 10 octobre prochain. Dans nos discussions avec la CSPÎ à la fin de l'année dernière, **lesdites formations s'adressaient à l'ensemble du personnel concerné** et non pas à des agents multiplicateurs.

N'hésitez pas à communiquer avec Annie Primeau pour toute demande de renseignements supplémentaires concernant l'éducation à la sexualité ou encore, avec Serafino Fabrizi pour toutes questions relatives au comité local de perfectionnement.

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca
- Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO | UN CADEAU DE LA PART DU SEPÎ

Journée mondiale des enseignant(e)s

En 1994, l'UNESCO a proclamé le 5 octobre ***Journée mondiale des enseignantes et des enseignants*** pour commémorer l'adoption par l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

La *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants* témoigne de la sensibilisation, de la compréhension et de la reconnaissance à l'égard de la contribution essentielle du personnel enseignant à l'éducation et au développement. Afin de souligner cette journée, le SEPÎ vous offre une petite tablette de feuilles autocollantes, que vous retrouverez dans votre pigeonnier.

Nous vous souhaitons une bonne journée mondiale des enseignantes et des enseignants. On se revoit le jeudi 11 octobre, au Boston Pizza d'Anjou, afin de souligner l'événement!

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

PAGES FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 600 à suivre notre page SEPÎ sur *Facebook* et plus de 100 à suivre la page CCF-SEPÎ (comité de la condition des femmes)! Si vous n'êtes pas du nombre, joignez-vous à nous, vous pourrez ainsi trouver facilement beaucoup d'informations et partager avec nous vos réflexions et en faire profiter vos collègues. Nous vous rappelons que vous pouvez inviter vos ami(e)s à «aimer» nos pages et ainsi nous aider à rejoindre facilement les membres du SEPÎ.

- Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

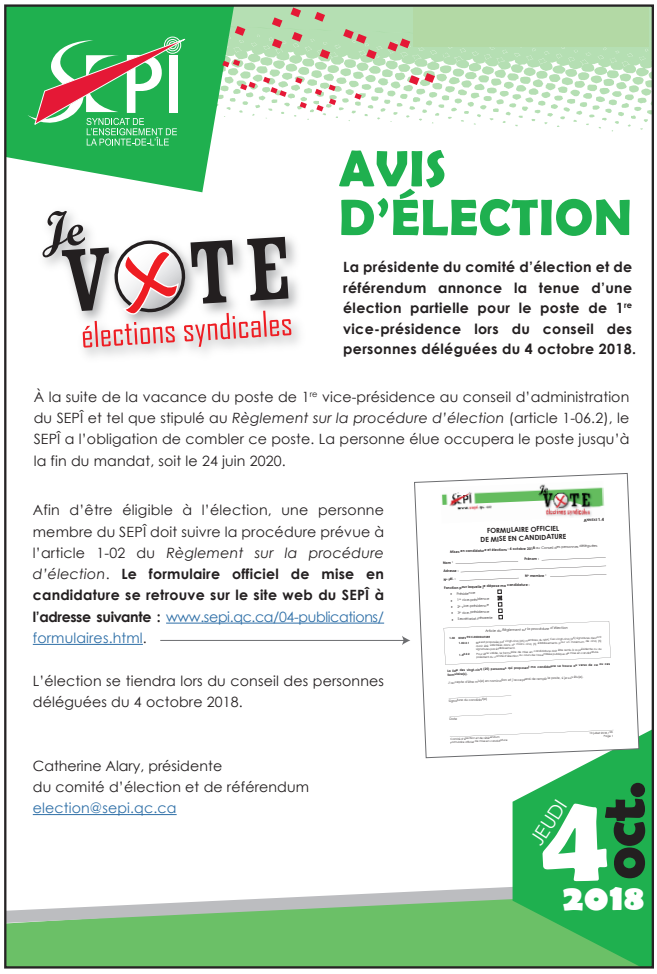

SEPÎ
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

Je VOTE
élections syndicales

AVIS D'ÉLECTION

La présidente du comité d'élection et de référendum annonce la tenue d'une élection partielle pour le poste de 1re vice-présidence lors du conseil des personnes déléguées du 4 octobre 2018.

À la suite de la vacance du poste de 1re vice-présidence au conseil d'administration du SEPÎ et tel que stipulé au *Règlement sur la procédure d'élection* (article 1-06.2), le SEPÎ a l'obligation de combler ce poste. La personne élue occupera le poste jusqu'à la fin du mandat, soit le 24 juin 2020.

Afin d'être éligible à l'élection, une personne membre du SEPÎ doit suivre la procédure prévue à l'article 1-02 du *Règlement sur la procédure d'élection*. **Le formulaire officiel de mise en candidature se retrouve sur le site web du SEPÎ à l'adresse suivante :** www.sepi.qc.ca/04-publications/formulaires.html.

FORMULAIRE OFFICIEL DE MISE EN CANDIDATURE

L'élection se tiendra lors du conseil des personnes déléguées du 4 octobre 2018.

Catherine Alary, présidente
du comité d'élection et de référendum
election@sepi.qc.ca

JEUDI 4 oct. 2018

Le TOPO est tiré à 2600 exemplaires et est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la CSPÎ.
La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.
Commentaires : topo@sepi.qc.ca